

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 26/75

Arrêté portant délégation à Madame Nathalie FILIGHEDDU en matière d'état civil,

Le Maire de la commune de Gassin,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 31 janvier 2025 fixant la dernière situation de Madame Nathalie OLIVIER (FILIGHEDDU), occupant l'emploi permanent de responsable du Pôle Générations et Citoyenneté,

Considérant les impératifs en matière de fonctionnement de l'administration municipale,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Nathalie OLIVIER (FILIGHEDDU), agent titulaire occupant l'emploi permanent de responsable du Pôle Générations et Citoyenneté, est déléguée de l'ensemble des fonctions que le maire exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil concernant la célébration du mariage.

Article 2 :

Madame Nathalie OLIVIER (FILIGHEDDU) sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Madame Nathalie OLIVIER (FILIGHEDDU) déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de **Madame Nathalie OLIVIER (FILIGHEDDU)**, fonctionnaire municipale déléguée.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, annexé au registre d'état civil de la commune de Gassin, publié ou affiché, transmis au contrôle de légalité, et transmis à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Draguignan.

Fait à Gassin, le 23 mars 2026

Le Maire

Anne-Marie WANIART

Certifié exécutoire
Publié par voie
électronique sur le
site internet de la
mairie le : 24/03/2026

Notifié le :

